

STRATEGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIERE DE MADAGASCAR SNIM 2024-2028




Juillet 2024



Sommaire

Mot de Madame Le Ministre de l'Economie et des Finances.....	1
LISTE DES TABLEAUX.....	2
LISTE DES FIGURES	2
ABREVIATIONS ET ACRONYMES	3
RESUME EXECUTIF.....	5
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA SNIM.....	7
1. Contexte global.....	7
2. Processus d'élaboration de la SNIM.....	8
II. DIAGNOSTIC DE L'INCLUSION FINANCIERE	9
1. Paysage du secteur financier malagasy	9
2. Etat de mise en œuvre de la SNIM 2018-2022.....	10
3. Etat de lieux de l'inclusion financière	11
III. STRATEGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIERE	12
1. Définition de l'inclusion financière à Madagascar	12
2. Vision, objectif et cibles de la SNIM.....	12
IV. LES AXES STRATEGIQUES ET LES INTERVENTIONS PRIORITAIRES DE LA SNIM	13
Axe Stratégique N°1 : Education financière et protection des consommateurs.....	13
Axe Stratégique N°2 : Accès et utilisation de services financiers adaptés aux besoins de la population et des segments cibles prioritaires.....	14
Axe Stratégique N°3 : Innovation par les services financiers numériques.....	19
Axe Stratégique N°4 : Amélioration de l'environnement, du cadre institutionnel, légal et réglementaire.....	20
V. GOUVERNANCE ET CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNIM	23
1. Structure et organes de mise en œuvre de la SNIM.....	23
2. Le Comité de Pilotage de la SNIM (CP-SNIM)	24
3. Le Comité d'Investissement.....	24
4. Comité Technique et Suivi	25
5. Les Groupes de Travail.....	25
6. La coordination de la SNIM.....	25
VI. DISPOSITIF DE SUIVI- EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNIM 2024-2028	26
1. Objectifs du système de suivi-évaluation de la SNIM 2024-2028	26



2.	Indicateurs clés de mesure	26
3.	Sources des données	26
4.	Suivi de la mise œuvre de la SNIM.....	26
5.	Partage de responsabilités dans le cadre de la collecte et de la validation des données	27
6.	Mécanisme de reporting	27
7.	Evaluation de la mise en œuvre de la SNIM.....	28
VII.	MECANISME DE FINANCEMENT ET BUDGET DE LA SNIM	29
1.	Mécanisme de financement de la SNIM	29
2.	Budget prévisionnel de la SNIM.....	29
VIII.	GESTION DES RISQUES ET FACTEURS CLES DE SUCCES	31
IX.	Annexe 1 : Plan d’actions de la SNIM 2024-2028.....	32
X.	Annexe 2 : Cadre de suivi évaluation SNIM 2024-2028	49

Mot de Madame Le Ministre de l'Economie et des Finances

Chers partenaires, acteurs et citoyens de Madagascar,

C'est avec une profonde conviction et un engagement renouvelé que je vous présente la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière de Madagascar pour la période 2024-2028 (SNIM 2024-2028). Cette stratégie, fruit d'une collaboration étroite entre toutes les parties prenantes de l'écosystème financier malagasy, reflète notre détermination à bâtir une économie plus inclusive, résiliente et équitable.

L'inclusion financière est un pilier fondamental de notre développement socio-économique. Elle est essentielle non seulement pour la réduction de la pauvreté et des inégalités, mais aussi pour la promotion d'une croissance durable et partagée. En améliorant l'accès de la population aux services financiers, nous visons à renforcer le bien-être de nos citoyens et à stimuler l'innovation et la compétitivité de notre économie.

En alignement avec la Politique Générale de l'Etat (PGE 2024-2028), les activités prévues par cette nouvelle stratégie constituent des outils pour l'atteinte des objectifs de la PGE, qui repose sur trois piliers majeurs: le capital humain ; l'industrialisation et la transformation économique ; et la gouvernance.

La SNIM 2024-2028 se décline en quatre axes stratégiques majeurs :

1. Éducation financière et protection des consommateurs: car il est crucial que chaque citoyen comprenne et utilise les services financiers de manière éclairée et sécurisée.
2. Amélioration de l'accès et de l'utilisation des services financiers adaptés aux besoins de la population et des segments cibles prioritaires: pour garantir que tous, y compris les populations vulnérables et les petites et moyennes entreprises, bénéficient d'une offre financière adéquate.
3. Déploiement des offres de services et produits financiers numériques: afin de tirer parti des avancées technologiques pour une inclusion financière plus large et plus rapide.
4. Amélioration de l'environnement, du cadre institutionnel et du cadre légal et réglementaire: pour assurer un environnement propice à l'innovation et à la protection des consommateurs.

Cette stratégie n'est pas seulement un document de référence, mais un véritable plan d'actions concerté qui nous guidera vers un avenir où chacun pourra bénéficier des avantages de la finance. Nous devons unir nos forces pour que cette vision devienne une réalité tangible pour tous les Malagasy.

Je tiens à exprimer ma gratitude à la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC), à l'Union Européenne à travers le projet SIBE (Soutien à l'amélioration de l'environnement des investissements et des affaires dans la région de la SADC) et à la Banque Mondiale pour leur appui infaillible, ainsi qu'à l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) pour leurs commentaires perspicaces et à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce document.

J'invite toutes les parties prenantes à continuer de travailler ensemble pour la mise en œuvre effective de cette stratégie. Ensemble, faisons de l'inclusion financière un levier de développement et de prospérité pour notre nation.

Madame Rindra Hasimbelo RABARINIRINARISON

Ministre de l'Economie et des Finances



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Les acteurs au niveau méso	10
Tableau 2. Budget prévisionnel de la SNIM	30
Tableau 3. Typologie des risques et mesures d'atténuation	31

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Processus d'élaboration de la SNIM	8
Figure 2. Paysage du secteur financier malagasy	9
Figure 3. Structure de mise en œuvre de la SNIM	23
Figure 4. Partage de responsabilités dans le cadre de la collecte et de la validation des données.....	27


ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AEME	Association des Etablissements de Monnaie Electronique
APB	Association Professionnelle des Banques
APEAM	Association Professionnelle des Entreprises d'Assurances à Madagascar
APIMF	Association Professionnelle des Institutions de Microfinance
ARTEC	Autorité de Régulation des Technologies de Communication
BFM	Banky Foiben'i Madagasikara
BIC	Bureau d'Information sur le Crédit
CI	Comité d'Investissement
CNFI	Coordination Nationale de la Finance Inclusive
CP	Comité de Pilotage
CRIF	Central Risk Information Fund
CSBF	Commission de Supervision Bancaire et Financière
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
CTS	Comité Technique et Suivi
DCEF	Document Cadre d'Education Financière
DGI	Direction Générale des Impôts
DGT	Direction Générale du Trésor
DOF	Direction des Opérations Financières
EA	Entreprise d'Assurance
EB	Etablissement Bancaire
EC	Etablissement de Crédit
EF	Etablissement Financier
EME	Etablissement de Monnaie Electronique
ENS	Entités Non Soumises
FDA	Fonds de Développement Agricole
FDGM	Fonds de Garantie Malgache
FGPP	Fonds de Garantie Partielle de Portefeuille
GAB	Guichet Automatique de Banque
GE	Groupe d'Epargne
GPP	Garantie Partielle de Portefeuille
GT	Groupe de Travail
IAR	Intermédiaires d'Assurances ou de Réassurances
IMF	Institution de Microfinance
INSTAT	Institut National de la Statistique
IOB	Intermédiaire en Opérations de Banque
LFI	Loi de Finances Initiale
LFR	Loi de Finances Rectificative
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances

MEN	Ministère de l'Education Nationale
MIC	Ministère de l'Industrialisation et du Commerce
MI	Ministère de l'Intérieur
MINAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MINJUS	Ministère de la Justice
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MPEB	Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue
MPME	Micro Petite et Moyenne Entreprise
MNDPT	Ministère du Développement Numérique, des Postes et des Télécommunications
NIM	Nouvelle Institution de Microfinance
ODD	Objectif de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernemental
OTM	Opérateur de Téléphonie Mobile
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNEF	Programme National d'Education Financière
PSB	Prestataire de Services Bancaires
PST	Prestataire de Services Techniques
PTF	Partenaire Technique et Financier
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNCS	Registre National du Commerce et des Suretés
RPGEM	Réseau des Promoteurs de Groupes d'Epargne à Madagascar
SADC	Southern African Development Community
SAMIFIN	Sampandraharaha Malagasy Iadiana amin'ny Famotsiam-bola
SE	Suivi Evaluation
SIF	Service des Institutions Financières
SNIM	Stratégie Nationale d'Inclusion Financière de Madagascar
USSD	Unstructured Supplementary Service Data

RESUME EXECUTIF

1. Le présent document expose la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière de Madagascar pour la période de 2024 à 2028 (SNIM 2024-2028) et propose un plan d'actions pour sa mise en œuvre.
2. La Stratégie Nationale d'Inclusion Financière est une feuille de route agréée par l'ensemble des acteurs et des parties prenantes de l'écosystème financier malgache et décline les actions appropriées à mener au cours des cinq (05) prochaines années pour améliorer l'inclusion financière à Madagascar.
3. Les objectifs prioritaires du Gouvernement sont la réduction de la pauvreté et l'amélioration du pouvoir d'achat tout en poursuivant les actions pour rattraper le retard de développement.
4. L'élaboration de ce document vise à poursuivre les efforts déployés pour l'amélioration de l'inclusion financière à Madagascar. Ce document est le fruit d'une démarche participative et, dans cette optique, il permettra de fédérer les acteurs et les parties prenantes de l'inclusion financière autour d'une vision commune et partagée pour les cinq (05) prochaines années. Il constitue, par ailleurs, un document de référence pour aligner et coordonner les interventions prioritaires identifiées ainsi que les actions à entreprendre en conséquence pour une meilleure inclusion financière des individus et des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME).
5. Les principaux acteurs du secteur financier malgache peuvent être regroupés en trois niveaux macro, méso et micro : (i) au niveau macro rassemble les autorités de régulation et de supervision, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), et Banky Foiben'i Madagasikara (BFM) / Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF) et les ministères sectoriels ; (ii) au niveau méso regroupe les associations professionnelles (Association Professionnelle des Banques - APB, Association Professionnelle des Institutions de Microfinance - APIMF, Association Professionnelle des Entreprises d'Assurance à Madagascar APEAM, Association des Fintech malagasy, Réseau des Promoteurs de Groupes d'Épargne à Madagascar – RPGEM), les partenaires techniques et financiers avec leurs programmes et projets respectifs ; et (iii) au niveau micro se situent les prestataires de services bancaires composés de treize (13) banques territoriales, quinze (15) Institutions de Microfinance (IMF), sept (07) entités non soumises (ENS) à la supervision de la CSBF, cinq (05) entreprises d'assurance, trois (03) Etablissements de Monnaie Electronique (EME), trois (03) caisses de pension, une dizaine de fintech, huit (08) Intermédiaires en Opérations de Banque (IOB), et une vingtaine de promoteurs de groupes d'épargne.

- 
6. L'inclusion financière reste un défi à relever pour Madagascar dans la mesure où elle joue un rôle fondamental pour corriger les disparités importantes entre le milieu urbain et le milieu rural, les écarts entre les riches et les personnes défavorisées ou peu alphabétisées, les jeunes, les femmes, mais aussi pour s'assurer que les groupes exclus détiennent effectivement des capacités numériques et financières nécessaires pour bénéficier des avantages de la finance numérique.
 7. La SNIM vise un accès et une utilisation accrues des individus et des MPME à des services financiers adaptés à leurs besoins pour améliorer leur qualité de vie, renforcer leur résilience aux chocs et favoriser le développement économique et social.
Pour atteindre cette vision, quatre (04) axes stratégiques sont définis, à savoir:
Axe 1 : Education financière et protection des consommateurs ;
Axe 2 : Amélioration de l'accès et de l'utilisation de services financiers adaptés aux besoins de la population et des segments cibles prioritaires ;
Axe 3 : Déploiement des offres de services et produits financiers numériques
Axe 4 : Amélioration de l'environnement, du cadre institutionnel et du cadre légal et réglementaire.

Le plan d'actions de la SNIM est articulé autour de quatre (04) axes stratégiques qui se déclinent en une série de quinze (15) objectifs spécifiques et soixante-trois (63) activités distinctes. Les détails sont présentés à l'Annexe 1.

8. Cette stratégie met l'accent sur (i) la finance numérique ; (ii) l'amélioration de l'accès des femmes, des jeunes, de la population rurale et des MPME aux services financiers ; et (iii) la promotion de la finance verte et bleue en vue de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets. Dans cette optique, elle repose sur de bonnes infrastructures physiques, des réglementations appropriées et des garanties vigoureuses de protection des consommateurs pour permettre l'extension du secteur financier aux populations vulnérables et exclues.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA SNIM

1. Contexte global

Le processus d'élaboration de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière de Madagascar (SNIM 2024 – 2028) s'inscrit dans le cadre de la capitalisation des acquis de la précédente SNIM (2018-2022) et s'aligne avec la Politique Générale de l'Etat et ce, à travers ses trois principaux piliers¹, à savoir :

(i) **le pilier n°1 relatif au capital humain**, reposant sur « *des efforts continus pour la réduction de la pauvreté et le renforcement des actions pour rattraper le retard de développement* ». Pour ce faire, une attention particulière est accordée à la protection sociale, la santé, l'éducation, l'emploi et la formation de masse.

(ii) **le pilier n° 2 portant sur l'industrialisation** avec un accent particulier pour le secteur minier, l'agro-alimentaire, le tourisme, le développement rural et les infrastructures sociales. A ce titre, *l'importance de la facilitation de l'accès au crédit pour améliorer la productivité agricole* est à souligner.

(iii) **le pilier n°3 axé sur la gouvernance** avec un renforcement des réformes et de la lutte contre la corruption. Par rapport à ce pilier, *la digitalisation des paiements* constitue un important jalon pour un meilleur fonctionnement de l'administration.

Sur le plan régional, la SNIM s'aligne avec la Stratégie d'inclusion financière de la SADC (2023-2028) qui met en exergue l'importance de l'accès des MPME au financement de manière à appuyer la création d'emplois et, partant, d'améliorer le niveau de revenu des ménages.

Sur le plan international, elle s'insère dans la mise en œuvre des politiques et des stratégies de développement : Objectifs de Développement Durable ODD – 2030, Accord sur le changement climatique, autres accords internationaux auxquels Madagascar a adhéré.

Par ailleurs, la SNIM constitue un document de référence pour aligner et coordonner les interventions prioritaires identifiées ainsi que les actions à entreprendre en conséquence, pour une meilleure inclusion financière des individus et des MPME.

¹ Source : La Politique Générale de l'Etat pour accélérer le développement

2. Processus d'élaboration de la SNIM

L'élaboration de la SNIM résulte d'un processus participatif coordonné par le MEF à travers la Coordination Nationale de la Finance Inclusive (CNFI) avec la contribution des acteurs et des parties prenantes dans la promotion et le développement de l'inclusion financière à Madagascar.

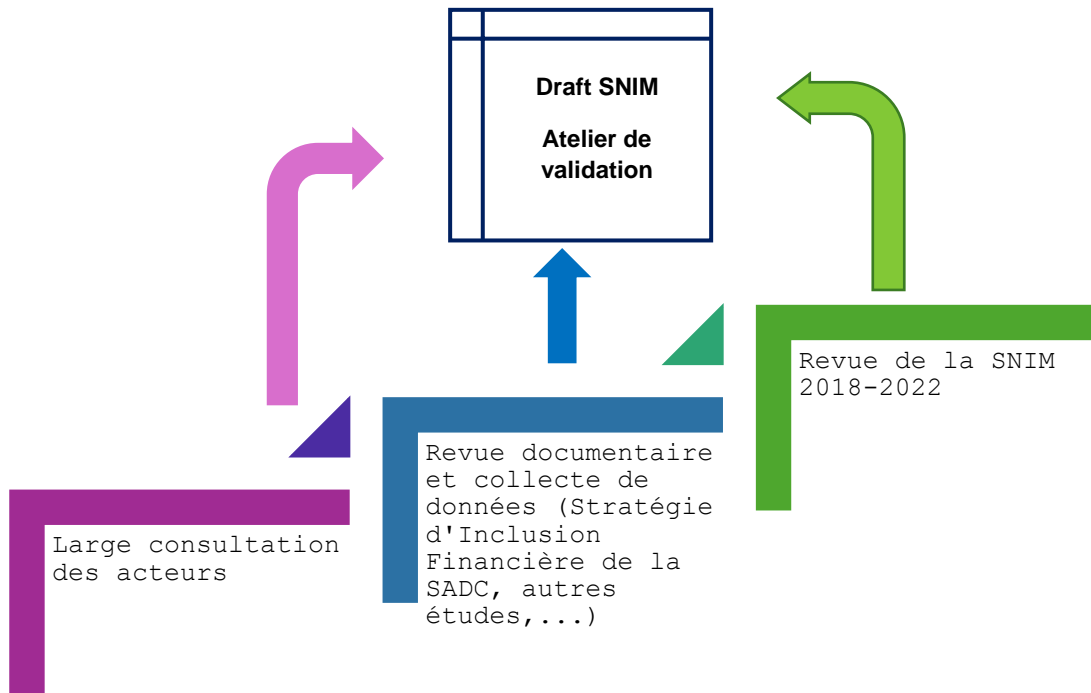


Figure 1. Processus d'élaboration de la SNIM

II. DIAGNOSTIC DE L'INCLUSION FINANCIERE

1. Paysage du secteur financier malagasy

Les principaux acteurs du secteur financier malagasy peuvent être regroupés en trois niveaux : macro, méso et micro. Les ministères sectoriels, nécessitant l'inclusion financière pour leurs activités font partie intégrante desdits acteurs.

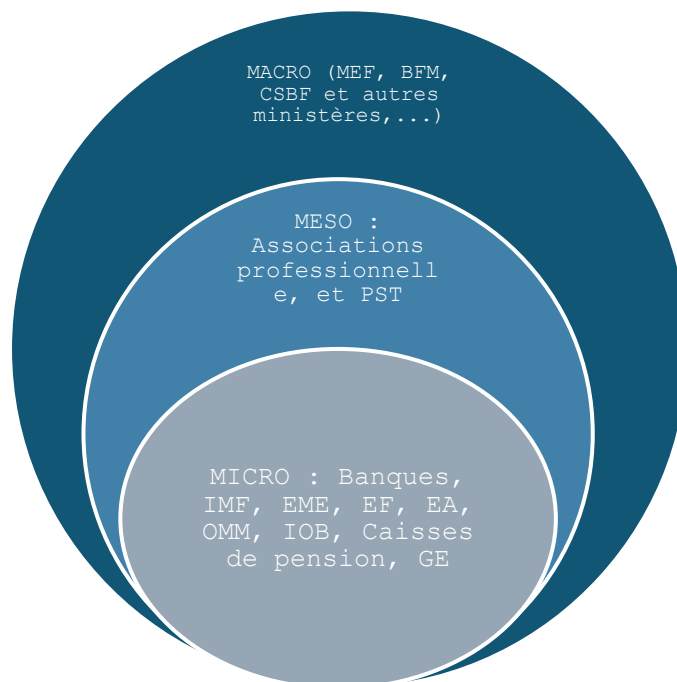


Figure 2. Paysage du secteur financier malagasy

Les acteurs au niveau macro

Il s'agit principalement du Ministère de l'Economie et des Finances, de Banky Foiben'i Madagasikara et des autres Ministères :

- Ministère en charge de la Justice
- Ministère en charge de l'Agriculture
- Ministère en charge de la Pêche et de l'Economie Bleue
- Ministère en charge de l'Environnement
- Ministère en charge de l'Education
- Ministère en charge de l'Enseignement technique
- Ministère en charge des Télécommunications
- Ministère en charge de la Jeunesse
- Ministère en charge de la Population
- Ministère en charge du Commerce et de l'Industrie
- Ministère en charge de la Santé

Les acteurs au niveau méso

Les acteurs au niveau méso regroupent les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) suivant leurs programmes et projets respectifs, les Associations Professionnelles et les Prestataires de Services Techniques (PST).

Tableau 1. Les acteurs au niveau méso

DENOMINATION	ACTEURS MESO
Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	<ul style="list-style-type: none">• Partenaires bilatéraux• Partenaires multilatéraux• ONG et Associations internationales
Associations professionnelles	<ul style="list-style-type: none">• Association Professionnelle des Banques (APB)• Association Professionnelle des Institutions de Microfinance (APIMF)• Association Professionnelle des Entreprises d'Assurance à Madagascar (APEAM)• Association des Fintech malgaches• Réseau des Promoteurs de Groupes d'Epargne à Madagascar (RPGEM)
Prestataires de Services Techniques (PST)	<ul style="list-style-type: none">• Cabinets et bureaux d'études et de conseils, Centres de Formation Professionnelle ou universitaires.

Les acteurs au niveau micro

Les acteurs au niveau micro comprennent les sept catégories suivantes : (i) les Prestataires de Services Bancaires (PSB) qui se déclinent en banques territoriales, établissements financiers et institutions de microfinance ; (ii) les Intermédiaires en Opérations de Banque (IOB) ; (iii) les Etablissements de monnaie électronique (EME) ; (iv) les Entreprises d'assurances ; (v) les Entités non soumises ; (vi) les promoteurs de groupes d'épargne ; et (vii) les Fintech.

2. Etat de mise en œuvre de la SNIM 2018-2022

Les progrès accomplis² sont mesurés par rapport aux principales avancées réalisées pour chaque axe stratégique de la SNIM. Il est à noter qu'à mi-parcours, la mise en œuvre de la SNIM a été compromise par la crise liée à la pandémie de COVID 19. Dès lors, certaines activités inscrites dans le cadre des projets et des programmes contributifs de la SNIM n'ont pu être menées à terme, à l'échéance de la période couverte par la SNIM.

Néanmoins, des progrès significatifs ont été obtenus par rapport aux interventions prioritaires rattachées à chaque axe stratégique de la SNIM. Il s'agit notamment des actions entreprises dans le cadre de l'éducation financière, le développement et l'amélioration des infrastructures financières, la valorisation et la capitalisation des mécanismes de garanties existants (Garantie Partielle de Portefeuille ou GPP) et

² Cf. Rapport d'évaluation de la SNIM 2018-2022

l'adoption des lois de base qui ont permis de veiller à l'intégrité du secteur financier à Madagascar.

3. Etat de lieux de l'inclusion financière

L'état des lieux de l'inclusion financière a été réalisé sur la base de la situation de l'offre et de la demande. L'évaluation de la SNIM 2018-2022 a permis de relever les forces et les faiblesses de la stratégie et de constater les avancées en matière d'accès et d'utilisation des services financiers. Malgré l'étendue encore limitée de l'inclusion financière à Madagascar, la progression affichée du côté des deux versants de l'offre et de la demande a suivi une trajectoire ascendante et donne des perspectives prometteuses.

En effet, l'évolution des indicateurs d'accès et d'utilisation des services financiers, dans leur ensemble, permet d'apprécier l'état d'avancement de l'inclusion financière. A titre d'illustration, de 2018 à 2022, le nombre de points d'accès pour 10 000 adultes a plus que doublé en passant de 40 à 109 points d'accès. Pour sa part, la proportion d'adultes ayant un encours de crédit est passée de 8% à 12%. Enfin, l'utilisation des services financiers digitaux a connu une importante évolution dans la mesure où le nombre de clients³ des EME a augmenté de 9,8 millions en 2018 à près de 15,8 millions en 2022, soit une hausse de l'ordre de 61%.

Mais d'importants défis restent à relever, pour ne citer que l'extension et la densification des points d'accès aux services financiers, notamment en milieu rural ; la problématique de l'accès des MPME au financement ; et l'adoption d'une approche favorable à la finance verte.

³ Source : Banky Foiben'i Madagasikara

III. STRATEGIE FINANCIERE NATIONALE D'INCLUSION

1. Définition de l'inclusion financière à Madagascar

Dans le contexte malgache, l'inclusion financière est définie comme « **l'accès et l'utilisation, par tous les segments de la population malgache et des entreprises, de services financiers adaptés et de proximité, dont l'épargne, l'assurance, le paiement et le crédit offerts par des institutions pérennes** ».

2. Vision, objectif et cibles de la SNIM

La vision de la SNIM est que « **d'ici 2028, les individus et les MPME ont un accès et une utilisation accrus à des services financiers adaptés à leurs besoins pour améliorer leur résilience et stimuler le développement socio-économique** ».

L'objectif de la SNIM est que « **plus de 50% de la population adulte et plus de 25% des MPME ont accès et utilisent les services financiers formels à la fin de 2028** ».

Afin d'assurer un accroissement significatif du taux d'inclusion financière, les segments de population non servis ou mal desservis, identifiés lors de l'enquête FinScope Consommateurs 2016, seront repris. Ainsi, les activités prévues privilégient les femmes, les jeunes, la population rurale et les MPME.

IV. LES AXES STRATEGIQUES ET LES INTERVENTIONS PRIORITAIRES DE LA SNIM

Axe Stratégique N°1 : Education financière et protection des consommateurs

Objectif stratégique : Améliorer le niveau d'inclusion financière à travers la promotion de l'éducation financière et le renforcement de la protection des consommateurs de services financiers

L'éducation financière constitue la base fondamentale d'une meilleure inclusion financière, car elle inculque les bons comportements à avoir, aussi bien face à la multitude d'offres de services financiers qu'à la gestion quotidienne de l'argent. L'éducation financière est à soutenir par des activités de communication ciblées pour chaque catégorie de population. De même, elle permet de protéger la population contre les arnaques financières sous différentes formes, en synergie avec le renforcement du cadre réglementaire sur la protection des consommateurs de services financiers. L'effectivité de son intégration dans le programme d'éducation nationale établira une bonne base de culture financière aux nouvelles générations.

Objectif Spécifique 1.1 : Mener des actions de communication portant sur le DCEF/PNEF

Les documents DCEF/PNEF doivent être soutenus par des actions de communication ciblées et/ou de masse adaptées à chaque cible de manière à guider la population à mieux utiliser les services financiers.

Objectif Spécifique 1.2 : Mettre en œuvre le DCEF/PNEF en vue d'améliorer les conditions de vie de la population cible

Cet objectif spécifique consiste en la mise en œuvre du DCEF/PNEF selon les segments de population cible et suivant les types de services financiers. Il s'agit de mettre en place une structure de mise en œuvre et de réaliser des ateliers de formation des formateurs afin d'assurer la promotion de l'éducation financière.

Objectif Spécifique 1.3 : Assurer la protection des consommateurs de services financiers

Cet objectif spécifique consiste à prévenir les exercices illégaux d'offre de services financiers et toute forme d'arnaques financières. Il s'agit de mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes, des structures, et des procédures d'actions correctives ; de réaliser des actions de sensibilisation de masse ou ciblées ; et de capitaliser les acquis pour permettre d'éventuelles mises à jour.

Axe Stratégique N°2 : Accès et utilisation de services financiers adaptés aux besoins de la population et des segments cibles prioritaires

Objectif stratégique : *Accroître les taux d'accès et d'utilisation des services financiers formels*

La stratégie vise à couvrir l'ensemble de la population malgache et cible en particulier les MPME, notamment en ce qui concerne leur accès au financement. Avec une forte représentation des entreprises individuelles, les MPME constituent la majorité des entreprises formelles à Madagascar. Le milieu rural est à prioriser, dans la mesure où environ 80% de la population malgache y résident et que le développement des MPME agricoles contribue à la sécurité alimentaire. Par ailleurs, la pratique a démontré que les entreprises gérées par des femmes ont un vaste potentiel de croissance. Pour satisfaire un besoin de financement croissant et soutenir le développement des MPME, il s'avère nécessaire de mobiliser les ressources financières, tels que l'épargne et les refinancements ou l'adoption de mécanismes alternatifs de financement.

Objectif Spécifique 2.1 : *Améliorer l'accès au crédit*

➤ Volet 1 : Accès des MPME au financement

Ce volet concerne le renforcement de la professionnalisation des MPME, l'amélioration de leur accès au financement et aux informations sur le crédit et l'accès au financement alternatif.

- **Professionnalisation des MPME**

Une définition commune des MPME est à adopter afin de standardiser la classification des MPME. L'objectif est d'accompagner ces MPME dans leur formalisation et leur professionnalisation. Des mécanismes et/ou des programmes de renforcement de capacités sont à élaborer et à mettre en œuvre à travers la mise en place de services de développement des entreprises.

- **Amélioration de l'accès des MPME au crédit**

En vue d'améliorer l'accès des MPME au crédit, des fonds dédiés et des mesures incitatives sont à mettre en place en faveur des :

- MPME agricoles sur des filières porteuses ;
- MPME détenues et dirigées par des femmes ;
- MPME détenues ou gérées par les jeunes ; et
- MPME start-up.

Des initiatives spécifiques devraient être mises en œuvre à travers le développement de mécanismes de restructuration de crédit.

- **Promotion de mécanismes alternatifs de financement des MPME**

La mise en place des mécanismes de financement alternatif est à encourager : capital risque, financement participatif, affacturage, etc.

- **Développement du marché des capitaux à Madagascar**

Les initiatives pour le développement du marché des capitaux à Madagascar devraient être poursuivies et appuyées dans le cadre de la nouvelle SNIM afin d'élargir l'offre de produits financiers à Madagascar.

➤ **Volet 2 : Promotion de la finance inclusive verte et bleue**

Compte tenu de la forte exposition et de la vulnérabilité du pays aux risques liés au changement climatique et aux catastrophes naturelles, il est nécessaire de développer et de promouvoir des mécanismes et des offres de financement innovants et durables.

- **Mise en place d'un mécanisme de coordination pour la promotion de la finance inclusive verte et bleue**

La mise en place d'un mécanisme de coordination consiste à identifier les parties prenantes : les acteurs clés du secteur financier, les organismes gouvernementaux, les organisations de la société civile et les experts du domaine de la finance verte et bleue. Il s'agit également d'assurer une communication transparente entre les différentes parties prenantes pour garantir une coordination efficace et avoir une vision commune.

- **Renforcement des connaissances et des capacités des acteurs en matière de finance inclusive verte et bleue**

Le renforcement de connaissances et de capacités concerne le domaine de l'énergie renouvelable, la préservation de l'environnement et les gestes éco citoyens. Les risques économiques et sociaux qui y sont liés sont majeurs et pourraient impacter la résilience des ménages et des MPME.

- **Appui des institutions financières dans la promotion et le développement de produits financiers vert et bleu**

Cette initiative consiste à mettre en place un fonds dédié pour soutenir la finance verte et bleue pour le développement de mécanismes de financements innovants et adaptés.

➤ Volet 3 : Elargissement de l'accès au crédit

Les actions identifiées pour élargir l'accès au crédit concernent le développement de modes alternatifs de notation de crédit, l'amélioration des services et la révision de la tarification des services du Bureau d'Information sur le Crédit (BIC).

- **Affinage du scoring psychométrique par le BIC en allouant des fonds dédiés pour les tests**

En vue de réduire le temps et les coûts d'évaluation des demandes de crédit, d'autres modèles de mesure de solvabilité des demandeurs sont à adopter. Cela permettra de réduire le recours aux garanties de crédit, mais nécessite des appuis techniques et financiers au profit des institutions financières. Des modes de notation psychométriques ou autres méthodes alternatives sont à promouvoir, il s'agit d'inclure une certaine catégorie de population qui n'a pas d'historique financière. Des scoring psychométriques peuvent être développés afin de mesurer leurs caractéristiques psychologiques, leurs aptitudes et comportements vis-à-vis de l'utilisation du crédit et la volonté de le rembourser.

- **Extension du champ d'application du BIC et diversification des tarifications selon les utilisateurs**

La plateforme du BIC est déjà opérationnelle mais son utilisation n'est pas encore optimale. Il faudrait veiller à ce que toutes les structures qui opèrent des ventes à crédit, notamment les grands facturiers, soient intégrées dans la plateforme afin que les données soient exhaustives et fiables. Par souci d'efficacité, il est indispensable de segmenter les utilisateurs et de revoir la tarification des services pour les rendre plus abordables en offrant une gamme d'options tarifaires flexibles.

➤ Volet 4 : Soutien au crédit par le refinancement et les mécanismes de garantie

Ce volet consiste à mettre en place des mécanismes de refinancement et de partage de risques.

- **Mise en place des mécanismes efficaces et pérennes de refinancement pour les IMF**

La mise en place de nouvelles lignes de financement/refinancement, notamment à l'accès au refinancement de la BFM ou à d'autres ressources plus abordables est à étudier afin de pallier le manque de ressources financières. Une telle alternative permettrait de réduire les coûts d'accès au crédit et d'accroître le nombre de MPME bénéficiaires de crédit.

- **Diversification et consolidation des mécanismes de garantie en vue de soutenir l'accès au crédit**

Pour inciter les institutions financières à prendre des risques dans le financement des entreprises, les mécanismes de garantie existants (FGPP, Fonds de Garantie de Madagascar - FDGM, ...) sont à consolider.

L'objectif est de faciliter l'accès au financement des entreprises qui n'ont pas ou pas assez de garantie à offrir en contrepartie du crédit escompté.

- **Optimisation du coût du Registre électronique de sûreté et Registre de propriété**

L'approbation du projet de loi portant refonte du cadre légal des sûretés visant à favoriser l'inclusion financière ainsi que la promotion de la plateforme Tsara Antoka, rendront plus fluide et transparent le circuit des sûretés mobilières et des crédits. Les établissements de crédit doivent être sensibilisés quant à l'utilisation de cette plateforme. Le registre de propriété permet de faciliter l'affectation en garantie de tous les types de biens immobiliers et cela, pour permettre aux MPME et aux particuliers d'améliorer leur capacité d'endettement. L'optimisation du coût d'inscription à ces registres sera bénéfique pour les utilisateurs.

Objectif Spécifique 2.2 : Promouvoir l'épargne inclusive sur tout le territoire national et renforcer sa sécurisation

La promotion de la mobilisation de l'épargne revêt une double importance : une meilleure gestion des revenus et de la finance des déposants, d'une part, mais aussi un renforcement des activités d'intermédiation financière des établissements de crédit, d'autre part. Sur le principe, l'épargne constitue une ressource financière moins chère pour les institutions financières.

La mobilisation des petites, micro et nano épargnes peut se faire par différents canaux, à travers :

- **La promotion de la pratique des groupes d'épargne** qui ont pour rôle de répondre aux besoins financiers de base de la population malgache qui vit essentiellement en milieu rural et qui n'a pas accès aux services financiers formels.

Cette activité consiste à :

- assurer un meilleur suivi des groupes d'épargne ;
- recenser et identifier les groupes d'épargne existants et leurs promoteurs via le réseau des promoteurs RPGEM ;
- appuyer les promoteurs dans la mise en relation des groupes d'épargne avec les institutions financières afin d'assurer une meilleure sécurité des fonds et pour permettre l'accès à une large gamme de services financiers ; et
- assurer le renforcement de capacités du RPGEM afin de promouvoir des groupes d'épargne de qualité. Il en est de même pour la création de

cluster des promoteurs de groupes d'épargne pour assurer une meilleure coordination au niveau régional.

- **La fourniture d'assistance technique** aux institutions financières pour la promotion et le développement de produits d'épargne innovants.
- **La sécurisation de l'ensemble du système groupes d'épargne – Etablissements de Monnaie Electroniques – Institutions financières.** A ce titre, il s'agit surtout d'assurer la prévention et l'accompagnement dans les procédures de plaintes.

Objectif Spécifique 2.3 Développer des opportunités d'assurance

Cet objectif consiste à améliorer l'accès aux services d'assurance et développer des produits d'assurance pour la résilience et la productivité.

- **Développer des produits d'assurance inclusive**

Il s'agit de permettre aux individus, ménages vulnérables ou entreprises de mieux prévenir et couvrir les risques. D'une manière générale, l'accès à l'assurance leur permet de transférer les risques en cas de sinistres, de renforcer leur résilience et d'encourager davantage les MPME à investir et/ou d'emprunter avec plus de confiance.

- **Poursuivre les initiatives de développement de produits d'assurance agricole indicielle**

L'objectif est de mettre à l'échelle les produits d'assurance agricole indicielle et consolider les acquis afin d'assurer la viabilité de ces mécanismes. Il s'agit de mettre en place une assistance technique et financière et des mesures incitatives adaptées.

- **Multiplier les Intermédiaires d'Assurances ou de Réassurances et les canaux de distribution des produits d'assurance**

La multiplication des Intermédiaires d'Assurances ou de Réassurances (IAR) et les canaux de distribution des produits d'assurance, notamment dans les zones agricoles à forte potentialité, permettrait de favoriser l'accès des producteurs aux produits d'assurance offerts par les IAR.

- **Poursuivre les programmes de renforcement de capacités aux métiers d'assurance.**

Des programmes de renforcement des capacités existent déjà au niveau de l'APEAM et sont à poursuivre. L'ambition est de développer de façon significative le taux d'inclusion en matière d'assurance et le renforcement des capacités aux métiers d'assurance.

- **Développer et déployer des programmes d'éducation à l'assurance**

Le développement et le déploiement des programmes d'éducation à l'assurance consiste à : analyser les besoins selon la population cible (étudiant, jeune travailleur, agriculteur,...), définir les objectifs (compréhension des produits, prévention des risques, gestion des sinistres) et concevoir le programme tout en tenant compte des objectifs. Pour le déploiement du programme, il est essentiel de collaborer avec les compagnies d'assurances, l'APEAM, les établissements scolaires, les organisations communautaires, etc.

- **Plaider en faveur de l'exonération des taxes sur les produits d'assurance inclusive**

L'exonération des taxes sur les produits d'assurance inclusive, permet de faciliter l'accès à une protection financière adéquate en cas de sinistres, de maladie, d'invalidité ou de décès. Cela contribuera à renforcer la résilience de la population cible.

Axe Stratégique N°3 : Innovation par les services financiers numériques

Objectif stratégique : *Elargir la gamme de services financiers numériques innovants, accessibles, sécurisés et adaptés aux besoins de la population*

Cet objectif stratégique a pour but de promouvoir l'offre de services financiers numériques de qualité, compétitifs, diversifiés et adaptés aux besoins des utilisateurs. Dans cette perspective, il faudra encourager la synergie d'actions de tous les acteurs de l'écosystème du numérique pour identifier et exploiter les niches d'innovations financières qui permettront d'élargir la gamme de services financiers numériques à moindre coût.

Objectif Spécifique 3.1 : *Moderniser les services de l'Etat par l'utilisation de systèmes de paiement électronique dans ses transactions avec le public*

Il s'agit de mettre l'accent sur la facilitation des transactions entre l'Etat et les utilisateurs, à travers la collecte des recettes et le paiement des dépenses. Les principales actions consistent à : poursuivre et renforcer la numérisation du paiement des impôts (e-Hetraphone), vulgariser les paiements des moyens digitaux des impôts à travers les IMF et EME et numériser le paiement des pensions, des bourses d'étudiants et des transferts sociaux en faveur des ménages vulnérables.

Objectif Spécifique 3.2 : Développer les infrastructures permettant le déploiement des services financiers numériques

Cet objectif spécifique vise à soutenir les institutions financières en mettant à leur disposition des infrastructures technologiques adaptées et sécurisées pour le développement des innovations afin qu'elles puissent proposer des produits et services financiers numériques adaptés, à coûts abordables aux populations cibles. Les initiatives concernent l'opérationnalisation du Switch national de paiement et la libéralisation de l'*Unstructured Supplementary Service Data* (USSD).

Objectif Spécifique 3.3 : Appuyer l'innovation et la diversification de services financiers numériques

Les projets de digitalisation requièrent des moyens conséquents en termes de conception et de mise en œuvre. Les connaissances et les capacités des ressources humaines sont à renforcer et les conduites de changement, à assurer. Il est nécessaire d'encourager les institutions financières à concevoir et à développer des services financiers numériques innovants. De même, la promotion des Fintech est encouragée car elles ont le potentiel de faire progresser l'inclusion financière en offrant aux clients des moyens rapides, pratiques et abordables d'utiliser des services financiers.

Objectif Spécifique 3.4 : Densifier les réseaux de distribution pour favoriser l'extension des interventions en milieu rural

L'extension des interventions en milieu rural permet d'augmenter significativement le taux d'inclusion financière. Il faut prévoir des mesures incitatives pour des initiatives d'ouverture de nouveaux points d'accès (correspondants bancaires) en milieu rural à travers le déploiement de la banque à distance. Pour accompagner de telles initiatives, en vue de leur viabilité, il est nécessaire également d'appuyer l'amélioration de la gestion des liquidités des acteurs de l'offre intervenant dans les zones rurales, surtout celles enclavées et reculées.

Axe Stratégique N°4 : Amélioration de l'environnement, du cadre institutionnel, légal et réglementaire

Objectif stratégique : Mettre en place un environnement favorable à l'inclusion financière

Il s'agit de mettre en place et d'opérationnaliser les différents organes de gouvernance de la SNIM ainsi que le mécanisme de suivi-évaluation. Dans ce sens, un recadrage institutionnel, notamment le repositionnement de la CNFI, s'avère crucial en vue de renforcer son leadership et de lui doter des ressources nécessaires pour la coordination, la promotion et le développement de l'inclusion financière. Par ailleurs, l'élaboration des textes réglementaires régissant les activités des différents acteurs du niveau micro est à poursuivre et à finaliser. La mise en cohérence et la mise vigueur de ces textes sont fondamentales en vue de développer et sécuriser l'ensemble du système financier.

Objectif Spécifique 4.1 : *Asseoir une gouvernance forte de la SNIM*

Tenant compte du rôle de l'inclusion financière dans le développement économique du pays, cet objectif vise à renforcer son appropriation par l'Etat. Les interventions de l'autorité de tutelle, de l'autorité de régulation, des entités étatiques et des parties prenantes de l'inclusion financière sont à harmoniser. Le leadership de l'Etat est à renforcer à travers la mise en place d'un Conseil National de l'Inclusion Financière (CNIF) afin de défendre les intérêts de la profession. Cette instance assurera le leadership politique, le pilotage stratégique de la SNIM ainsi que la coordination intersectorielle des interventions sous la tutelle du MEF, en étroite collaboration avec la BFM. A sa mise en place, le CNIF se substituera au Comité de Pilotage de la Stratégie. De plus, pour que la Coordination Nationale de la Finance Inclusive puisse jouer pleinement son rôle dans la promotion et la coordination de l'inclusion financière, son repositionnement institutionnel est impératif.

Objectif Spécifique 4.2 : *Opérationnaliser le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNIM*

Les initiatives concernent l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds afin d'assurer le financement du plan d'actions de la SNIM 2024-2028, et l'amélioration de la collecte et de la gestion des données sur l'inclusion financière.

Par ailleurs, pour évaluer la demande en services financiers, il est nécessaire de mener les enquêtes FinScope consommateurs et PME. L'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation par l'alimentation régulière de la base de données par toutes les parties prenantes permet de produire des rapports périodiques. De surcroît, les réalisations d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale de la mise en œuvre de la SNIM sont indispensables.


Objectif spécifique 4.3 : *Appuyer l'élaboration des lois et des textes réglementaires des professions*

Il s'agit d'appuyer l'autorité de supervision dans l'élaboration des textes d'application des lois qui ont été adoptées : la loi bancaire, la loi sur la microfinance, la loi sur l'émission de monnaie électronique, la loi sur les assurances et la nouvelle loi sur la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme. L'application des textes réglementaires doit faire l'objet de suivi et d'évaluation par la suite.

Il s'agit également d'appuyer le processus d'élaboration du cadre législatif et réglementaire sur les mécanismes financiers innovants : Marchés financiers, Fintech, Crowdfunding, Agency banking, etc.

Objectif Spécifique 4.4 : *Améliorer l'environnement de l'inclusion financière*

L'environnement des affaires à Madagascar impacte également l'évolution du taux d'inclusion financière. Les mesures administratives, juridiques et fiscales qui peuvent entraver le développement des MPME sont à identifier et les solutions y afférentes doivent être portées au niveau des autorités concernées. Le renforcement des relations entre les institutions financières et les autorités judiciaires est nécessaire en vue d'instaurer un climat de confiance. Les textes réglementaires et dispositifs



accompagnant les systèmes d'amélioration des informations sur le crédit ainsi que les garanties sont également à consolider. L'approbation du projet de loi sur les sûretés est primordiale pour opérationnaliser le registre électronique de sûreté dénommé « Tsara Antoka ». Pour mieux traiter les dysfonctionnements de différentes formes qui peuvent impacter l'ordre public financier, une Commission de veille de l'ordre public financier réunissant les acteurs majeurs de l'inclusion financière est à mettre en place.

Objectif Spécifique 4.5 : Soutenir le cadrage légal de la protection des consommateurs

Cet objectif consiste à appuyer les autorités régulatrices dans le cadre de l'adoption des projets d'instructions sur la transparence des informations, la gestion des réclamations et dans la mise en place des mécanismes de recours judiciaire afin de protéger les consommateurs de services financiers. Il s'agit de:

- rendre effectives les dispositions du cadre réglementaire sur la protection des consommateurs, dont la transparence financière en matière de tarification,
- finaliser le projet de décret fixant la composition et les modalités de calcul du taux effectif global, ainsi que le projet d'instruction sur la protection des consommateurs des services d'assurance.

V. GOUVERNANCE ET CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNIM

1. Structure et organes de mise en œuvre de la SNIM

Les organes de mise en œuvre de la SNIM sont constitués par :

1. Le Comité de Pilotage (CP-SNIM)
2. Le Comité Technique et Suivi (CTS)
3. Le Comité d'Investissement (CI)
4. Les Groupes de Travail (GT)
5. La Coordination de la SNIM

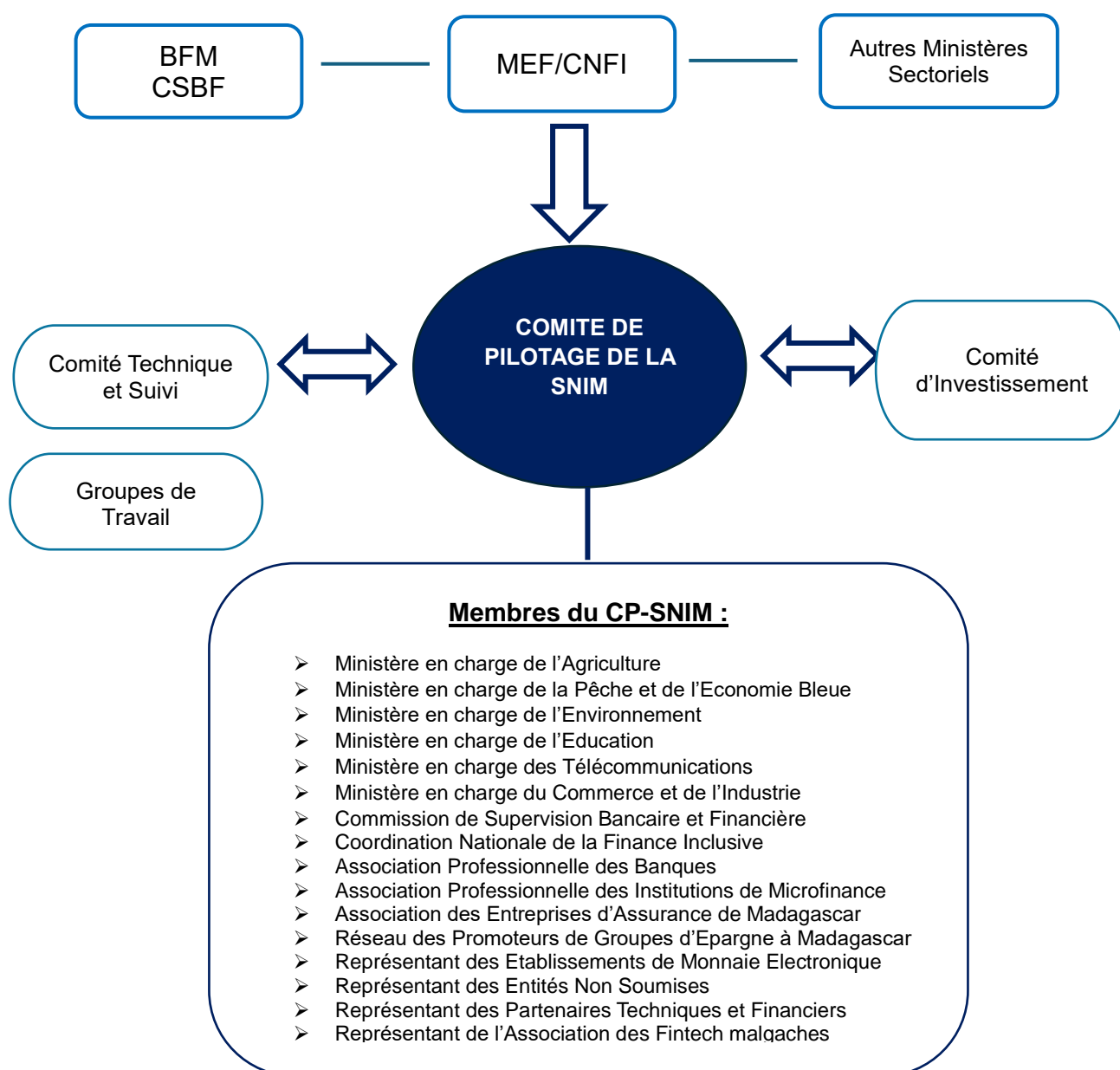


Figure 3. Structure de mise en œuvre de la SNIM

2. Le Comité de Pilotage de la SNIM (CP-SNIM)

Le CP-SNIM est l'organe principal de mise en œuvre de la SNIM. Il a pour mandat de :

- assurer le suivi global de la mise en œuvre de la Stratégie ; et
- décider des orientations stratégiques de la SNIM et d'éventuels recadrages.

Il est présidé par le Ministre en charge des finances et se réunit deux fois par an. Il est composé des représentants de :

- Ministère en charge de l'Agriculture
- Ministère en charge de la Pêche et de l'Economie Bleue
- Ministère en charge de l'Environnement
- Ministère en charge de l'Education
- Ministère en charge des Télécommunications
- Ministère en charge du Commerce et de l'Industrie
- Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF)
- Coordination Nationale de la Finance Inclusive (CNFI)
- Association Professionnelle des Banques (APB)
- Association Professionnelle des Institutions de Microfinance (APIMF)
- Association des Entreprises d'Assurance de Madagascar (APEAM)
- Réseau des Promoteurs de Groupes d'Epargne à Madagascar (RPGEM)
- Association des Fintech malgaches
- Représentant des Etablissements de Monnaie Electronique (EME)
- Représentant des Entités Non Soumises (ENS) à la supervision de la CSBF
- Représentant des Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

La création, l'organisation et le fonctionnement du CP-SNIM sont fixés par voie de décret. La durée de son mandat et celui de ses membres concorde avec la période couverte par la SNIM. Le secrétariat du CP-SNIM est assuré par la CNFI.

Pour un meilleur suivi des efforts entrepris et une continuité des activités et engagements, le CP-SNIM deviendra une structure nationale sous forme d'un Conseil National de l'Inclusion Financière.

3. Le Comité d'Investissement

Le Comité d'Investissement (CI) est institué afin d'harmoniser les interventions des différents partenaires techniques et financiers. Il constitue un mécanisme d'approbation des appuis aux acteurs de la SNIM pour assurer une meilleure allocation des ressources. Ce mécanisme permet également d'assurer un meilleur suivi des investissements et de garantir la transparence dans la contribution au développement de l'inclusion financière.

Le CI, composé des représentants des professions et parties prenantes des actions concertées, a pour mandat de :

- prendre connaissance des investissements que les PTF allouent ou vont allouer aux institutions financières ; et

- donner des avis sur la pertinence de ces investissements en tenant compte de toutes les interventions des différents projets et programmes.

La présidence du CI est assurée par la CNFI.

4. Comité Technique et Suivi

Le CTS est un cadre de concertation pour analyser et discuter de la mise en œuvre des actions prévues par la SNIM.

Il est constitué des techniciens issus des entités membres du Comité de Pilotage et se réunit avant la réunion du CP SNIM.

Le CTS a pour rôle de :

- suivre l'état de mise en œuvre du plan d'actions ;
- évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'actions de la SNIM ;
- relever les obstacles entravant l'atteinte des objectifs de la SNIM et proposer des ajustements et/ou mesures correctives ;
- suivre l'évolution des indicateurs ;
- conduire des réflexions sur la mise en œuvre du plan d'actions et sur les progrès réalisés ; et
- recommander des actions à entreprendre au CP-SNIM pour améliorer la mise en œuvre du plan d'actions et l'atteinte des résultats du cadre de suivi-évaluation.

Le pilotage et le secrétariat du CTS sont assurés par la CNFI.

5. Les Groupes de Travail

Les GT sont institués à la demande du CP-SNIM ou de la CNFI, pour mener des réflexions relatives à des thématiques portant sur l'inclusion financière, suivant le plan d'actions de la SNIM.

6. La coordination de la SNIM

La CNFI, en tant qu'entité en charge de la promotion et la coordination de l'inclusion financière à Madagascar, assure la coordination des activités prévues dans la SNIM. Elle assure également le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNIM, la centralisation et la diffusion des données sur l'inclusion financière.

VI. DISPOSITIF DE SUIVI- EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNIM 2024-2028

1. Objectifs du système de suivi-évaluation de la SNIM 2024-2028

Les objectifs clés du mécanisme de suivi-évaluation de la SNIM 2024-2028 sont de :

- assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions de la SNIM 2024-2028 ;
- permettre une évaluation de l'atteinte des résultats en matière d'inclusion financière ; et
- coordonner et fournir un appui technique pour la conduite des évaluations ponctuelles.

2. Indicateurs clés de mesure

Le suivi-évaluation de l'inclusion financière nécessite une approche multidimensionnelle, utilisant un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Le cadre de suivi-évaluation de la SNIM se concentre sur un ensemble de quinze (15) indicateurs présentés dans l'Annexe 2, conformément aux meilleures pratiques internationales et aux objectifs stratégiques de la SNIM.

3. Sources des données

Les données pour le suivi-évaluation de la stratégie sont :

- du côté de l'offre : des données fournies par les institutions financières, centralisées au niveau de la CNFI ; et
- du côté de la demande : des données obtenues à partir d'enquêtes auprès des consommateurs et/ou des MPME.

D'autres sources de données telles que les bases de données gérées au niveau de la BFM, l'INSTAT (Institut National de la Statistique), Global Findex peuvent également être exploitées.

La collecte de données sur l'offre peut être effectuée de façon régulière, tandis que celle sur la demande nécessite des enquêtes de grande envergure auprès des consommateurs et des MPME pour mieux comprendre les besoins des consommateurs et des exclus du système financier.

4. Suivi de la mise œuvre de la SNIM

Les indicateurs de performance identifiés pour le suivi de la mise en œuvre de la SNIM ont été sélectionnés sur la base de la disponibilité des métadonnées auprès des parties prenantes et sur leur facilité à communiquer la situation de l'inclusion financière.

5. Partage de responsabilités dans le cadre de la collecte et de la validation des données

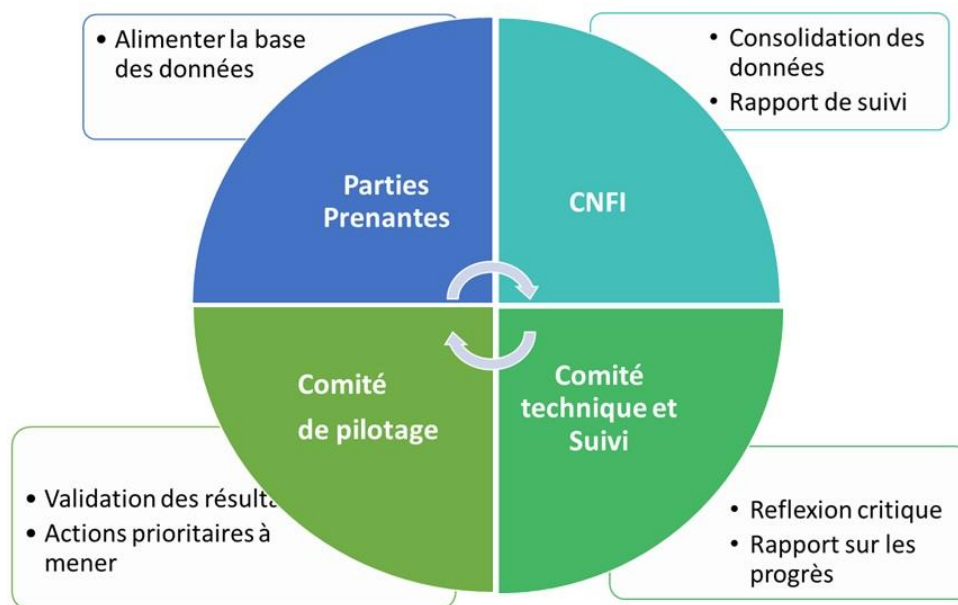


Figure 4. Partage de responsabilités dans le cadre de la collecte et de la validation des données

La responsabilité des institutions financières consiste à alimenter la base de données gérée au niveau de la CNFI en fournissant régulièrement les données nécessaires à la production des indicateurs de suivi et du rapport de progrès de la SNIM.


La CNFI est chargée de la gestion quotidienne de cette base de données. Elle doit s'assurer que toutes les parties prenantes transmettent les informations requises dans les délais réglementaires. Il lui revient de consolider les données et d'élaborer les différents rapports de suivi.

Le Comité Technique et Suivi a pour rôle de mener une réflexion critique à partir des rapports de suivi élaborés. Il examine l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SNIM et formule des recommandations pour corriger les écarts identifiés

Le Comité de pilotage valide les résultats issus de la réflexion critique du comité technique et de suivi, et approuve les actions prioritaires à entreprendre pour assurer le succès de la SNIM.

6. Mécanisme de reporting

Les rapports de mise en œuvre de la SNIM sont produits régulièrement par la CNFI : le tableau de bord trimestriel et le rapport annuel de suivi. Ces rapports servent de base aux membres du CTS pour évaluer les progrès de mise en œuvre du plan



d'actions et le niveau d'atteinte des résultats. Les conclusions du CTS sont intégrées dans les rapports soumis pour examen et validation au CP-SNIM. Le Comité de pilotage valide les performances annuelles et détermine les actions prioritaires à entreprendre.

7. Evaluation de la mise en œuvre de la SNIM

En vue d'apprécier la performance globale de la SNIM et de juger des résultats atteints par rapport aux objectifs, elle fera l'objet de deux évaluations externes :

- une évaluation à mi-parcours en 2026 ; et
- une évaluation finale en 2028.

VII. MECANISME DE FINANCEMENT ET BUDGET DE LA SNIM

1. Mécanisme de financement de la SNIM

La mise en œuvre de la SNIM sera financée par des fonds publics provenant du budget de l'Etat, ainsi que par des contributions du secteur privé et des partenaires techniques et financiers. Le Ministère en charge des Finances assure la mobilisation des ressources à travers l'organisation d'une conférence des bailleurs de fonds tels que les agences multilatérales de développement, les bailleurs bilatéraux, les institutions financières internationales, les banques régionales, les fondations, les ONG internationales et les acteurs du secteur privé. Cette conférence vise à obtenir leur engagement à soutenir la mise en œuvre des actions inscrites dans le plan d'actions de la SNIM.

Les modes de contribution des partenaires techniques et financiers peuvent être variés, incluant le financement des activités, le développement des projets, le renforcement de capacités et/ou transfert de savoir-faire, ou encore la participation à des fonds communs.

2. Budget prévisionnel de la SNIM

Le tableau ci-après résume le budget prévisionnel nécessaire pour mettre en œuvre la SNIM. Il est établi sur la base d'une estimation des coûts de mise en œuvre et de suivi de la SNIM.

Tableau 2. Budget prévisionnel de la SNIM

Axe stratégique	Objectifs Spécifiques	Montant en USD	%
Axe Stratégique 1 : Education financière et protection des consommateurs	<u>OS 1.1</u> : Mener des actions de communication portant sur le DCEF/PNEF	2 500 000	18%
	<u>OS 1.2</u> : Mettre en œuvre le DCEF/PNEF en vue d'améliorer les conditions de vie de la population cible		
	<u>OS 1.3</u> : Assurer la protection des consommateurs de services financiers		
Axe Stratégique 2 : Accès et utilisation des services financiers adaptés aux besoins de la population et des segments cibles prioritaires	<u>OS 2.1</u> : Améliorer l'accès au crédit	3 500 000	25%
	<u>OS 2.2</u> : Promouvoir l'épargne inclusive sur tout le territoire national et renforcer sa sécurisation		
	<u>OS 2.3</u> : Développer des opportunités d'assurance		
Axe stratégiques 3 : Innovation par les services financiers numériques	<u>OS 3.1</u> : Moderniser les services de l'Etat par l'utilisation de systèmes de paiement électronique dans ses transactions avec le public	4 800 000	35%
	<u>OS 3.2</u> : Développer les infrastructures permettant le déploiement des services financiers numériques		
	<u>OS 3.3</u> : Appuyer l'innovation et la diversification de services financiers numériques		
	<u>OS 3.4</u> : Densifier les réseaux de distribution pour favoriser l'extension des interventions en milieu rural		
Axe stratégique 4 : Amélioration de l'environnement, du cadre institutionnel et du cadre légal et réglementaire	<u>OS 4.1</u> : Asseoir une gouvernance forte de la SNIM	1 800 000	13%
	<u>OS 4.2</u> : Opérationnaliser le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNIM		
	<u>OS 4.3</u> : Appuyer l'élaboration des lois et des textes réglementaires des professions		
	<u>OS 4.4</u> : Améliorer l'environnement de l'inclusion financière		
	<u>OS 4.5</u> : Soutenir le cadrage légal de la protection des consommateurs de services financiers		
Suivi-évaluation	Enquête FinScope	1 260 000	9%
	Suivi de la mise en œuvre du plan d'actions et collecte de données		
	Missions conjointes de terrain		
	Atelier de validation des résultats annuels		
	Evaluation à mi-parcours 2026		
	Evaluation finale en 2028		
BUDGET TOTAL SNIM		13 860 000	100%

VIII. GESTION DES RISQUES ET FACTEURS CLES DE SUCCES

Les principaux risques pouvant entraver l'atteinte des résultats de la SNIM sont d'ordre sécuritaire, sanitaire, climatique, économique, financier, opérationnel et stratégique. Des mesures d'atténuation correspondantes sont à prévoir.

L'amélioration des infrastructures de base (routes, énergie, télécommunications...) et l'engagement des parties prenantes constituent des facteurs de succès de la stratégie.

Tableau 3. Typologie des risques et mesures d'atténuation

Typologie	Risques	Niveau	Mesures d'atténuation
Financier	Capacité financière de mise en œuvre insuffisante	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Organiser une conférence des bailleurs <input type="checkbox"/> Planifier et soumettre à temps les besoins aux PTF <input type="checkbox"/> Identifier et engager le secteur privé et les partenaires au développement pour des ressources supplémentaires <input type="checkbox"/> Développer une stratégie de mobilisation des ressources
Opérationnel	Faible adhésion des acteurs dans le processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SNIM	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Assurer une participation active de toutes les parties prenantes au Comité de pilotage <input type="checkbox"/> Assurer une participation active et régulière de toutes les parties prenantes et acteurs dans l'alimentation de la base de données <input type="checkbox"/> Organiser des forums annuels ou biannuels pour évaluer la mise en œuvre, les progrès réalisés par rapport aux indicateurs de performance
Stratégique	Processus lent de réformes juridiques et réglementaires	Elevé	<input type="checkbox"/> Assurer une meilleure coordination et plaider à ce que les délais soient raccourcis
	Faible adhésion des populations	Moyen	<input type="checkbox"/> Mener des campagnes de communication
	Indisponibilité des données de reporting réglementaire	Elevé	<input type="checkbox"/> Sensibiliser les acteurs à transmettre les données de reporting régulièrement et à temps

IX. Annexe 1 : Plan d'actions de la SNIM 2024-2028

Axe stratégique 1 : Education financière et protection des consommateurs

OBJECTIFS	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	ECHEANCES	INDICATEURS	STRUCTURES RESPONSABLES	AUTRES INTERVENANTS
Objectif Spécifique 1.1 Mener des actions de communication portant sur le DCEF/PNEF	1.1.1 Identifier les canaux/supports de communication adaptés à chaque cible	Des canaux/supports de communication sont identifiés pour chaque cible	2024-2028	Nombre de canaux/supports de communication identifiés par cible	CNFI, PTF	EB, IMF, ENS, EME, EA, OTM, GE APB, APIMF, AEME, APEAM, A FINTECH, APIMF, RGPEM
	1.1.2 Réaliser des communications ciblées	Des actions de communication sont réalisées à l'endroit des cibles	2024-2028	Nombre de groupes cibles sensibilisés Nombre d'actions réalisées	CNFI/PTF	Associations, ONG, Ministères sectoriels, CTD, Institutions financières, Promoteurs de groupes d'épargne
	1.1.3 Réaliser des communications de masse	Des actions de communication de masse sont réalisées	2024-2028	Nombre de régions touchées par les actions Nombre d'actions réalisées	CNFI, PTF	Associations, ONG, Ministères sectoriels, CTD, Institutions financières, Promoteurs de groupes d'épargne

Objectif Spécifique 1.2 Mettre en œuvre le DCEF/PNEF en vue d'améliorer les conditions de vie de la population cible	1.2.1 Mettre en place une structure de mise en œuvre	La phase d'expérimentation est réalisée et évaluée	2024-2026	Rapport de suivi Rapport d'évaluation	MEN/MEF/BFM	PTF
	1.2.2 Réaliser des formations des formateurs	Séances de formations de formateurs en éducation financière réalisées	2024-2028	Nombre de séances de formation des formateurs Nombre de formateurs formés Nombre de régions bénéficiaires	MEN/MEF/BFM	PTF
	1.2.3 Réaliser des duplications, sensibilisations auprès des bénéficiaires cibles	Les bénéficiaires cibles sont informés et sensibilisés sur les contenus du DCEF et du PNEF	2024-2028	Nombre de séances de sensibilisation réalisées	MEF	Associations, ONG, Ministères sectoriels, CTD, Institutions financières, Promoteurs de groupes d'épargne, PTF
	1.2.4 Réaliser des actions de suivi-évaluation	La mise en œuvre du DCEF et du PNEF est évaluée à mi-parcours et à terme	2024-2028	Rapports d'évaluation à mi-parcours et à terme	MEF	Toutes les parties prenantes

Objectif Spécifique 1.3 Assurer la protection des consommateurs de services financiers	1.3.1 Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes, structures, procédures, processus et actions correctives	Des mécanismes de surveillance, de recours et de réclamation sont mis en place	2024-2028	Nombre de mécanismes mis en place	BFM/MEF	OTM MI MINJUS
	1.3.2 Réaliser des actions de sensibilisation de masse et personnalisée	Des actions de sensibilisation sont réalisées	2024-2028	Nombre de séances de sensibilisation réalisées	BFM/MEF	
	1.3.3 Capitaliser les acquis pour permettre d'éventuelles mises à jour	Les réclamations et plaintes des consommateurs sont prises en compte, traitées et aboutissent au dédommagement	2024-2028	Nombre de plaintes et réclamations reçues et traitées Nombre de dédommagements effectifs	BFM/MEF	OTM MIC MINJUS APB, APIMF, AEME, APEAM, A FINTECH, APIMF, RGPEM

Axe stratégique 2 : Accès et utilisation de services financiers adaptés aux besoins de la population et des segments cibles prioritaires

OBJECTIFS	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	ECHÉANCES	INDICATEURS	STRUCTURES RESPONSABLES	AUTRES INTERVENANTS
Objectif Spécifique 2.1 Améliorer l'accès au crédit Volet 1. Accès des MPME au financement	2.1.1 Standardiser la classification des MPME	<p>Les nomenclatures de classification des MPME sont identifiées</p> <p>La professionnalisation des MPME est renforcée</p> <p>Les contraintes et opportunités pour la formalisation des MPME sont identifiées</p> <p>Les MPME sont formalisées</p>	2024-2028	<p>Circulaire portant définition et classification des MPME</p> <p>Rapport de l'étude sur les problématiques de formalisation des MPME est disponible</p> <p>Nombres de MPME formalisées</p>	MIC, CSBF, INSTAT, DGI, RNCS	<p>PTF, EC, EF, APB, APIMF, Centres de formations</p> <p>Centre d'appui et de conseil</p> <p>Maison de l'entrepreneuriat</p> <p>Consultants</p>
	2.1.2 Développer et mettre en œuvre des programmes et activités de renforcement de capacités des MPME	Des besoins de formation identifiés et mis en œuvre	2024-2028	<p>Nombre de MPME formées</p> <p>Nombre de MPME féminines formées</p>	Groupements professionnels	<p>PTF</p> <p>Centres de formations</p> <p>Centres d'appui et de conseil</p> <p>Maison de l'entrepreneuriat</p> <p>Consultants</p>

	2.1.3 Améliorer l'accès au crédit des MPME agricoles, MPME dirigées par des femmes, MPME gérées par les jeunes et MPME start-up	Accroissement de l'accès au crédit des MPME agricoles, MPME dirigées par des femmes, MPME gérées par les jeunes et MPME start-up	2025-2028	Nombre de MPME agricoles ayant accès au crédit Nombre de MPME dirigées par des femmes ayant accès au crédit Nombre de MPME gérées par des jeunes ayant accès au crédit Nombre de MPME start-up ayant accès au crédit	EB, EF, IMF, ENS, FDA, PTF	Structure de garantie (Solidis, FDGM, ...)
	2.1.4 Promouvoir des mécanismes de financement alternatif des MPME	Les mécanismes de financement alternatif sont opérationnels	2024-2028	Nombre de mécanismes de financement alternatif opérationnels	MEF, BFM	Institutions financières et AP, FINTECH
	2.1.5 Développer le marché des capitaux à Madagascar	Le marché des capitaux est mis en place	2024-2028	Marché des capitaux mis en place	MEF, BFM	Institutions financières, Secteur privé et AP
Volet 2. Promotion de la finance inclusive verte et bleue	2.16 Mettre en place un mécanisme de coordination pour la promotion de la finance inclusive verte et bleue	Groupe de travail mis en place et opérationnel	2024	PV de réunion	MEF/MEDD/MPEB	

	2.1.7 Renforcer les connaissances et les capacités des acteurs en matière de finance verte et bleue inclusive	Des plans de renforcement de capacité sont élaborés et mis en œuvre	2024-2025	Nombre de structures formées Nombre de personnes formées	MEDD/MEF/MINAE PTF/MPEB	EB, IMF, ENS, EME, EA, GE APB, APIMF, AEME, APEAM, ASS.FINTECH
	2.1.8 Appuyer les institutions financières dans la promotion et le développement de produits financiers verts et bleus	Des activités visant à développer des produits verts et bleus sont soutenues	2024-2028	Nombre de personnes formées Nombre de services et produits financiers développés	MEDD/MEF/MINAE PTF/MPEB	EB, IMF, ENS, EME, EA, GE APB, APIMF, AEME, APEAM, ASS.FINTECH
	2.1.9 Mettre en place du fonds dédié pour soutenir la finance inclusive verte et bleue	Fonds institutionnalisé et capitalisé	2026-2027		MEDD/MEF/MINAE PTF/MPEB	EB, IMF, ENS, EME, EA, GE APB, APIMF, AEME, APEAM, ASS.FINTECH
Volet 3. Elargissement de l'accès au crédit	2.1.10 Affiner le scoring psychométrique par le BIC en allouant des fonds dédiés pour les tests	Scoring psychométrique utilisé par le BIC	2024-2025	Rapport de test Fonds réunis pour les tests	EB, EF, IMF, ENS, PTF	
	2.1.11 Etendre le champ d'application du BIC et diversifier les tarifications selon les utilisateurs	Tous les grands facturiers alimentent le BIC et les tarifications de ses services sont abordables	2024-2025	Nombre de fournisseurs de données Nombre de consultation	BFM	EB, IMF, ENS, EME, APB, APIMF, EME

Volet 4. Soutien au crédit par le refinancement et les mécanismes de garantie	2.1.12 Etudier et mettre en place des mécanismes efficaces et pérennes de refinancement pour les IMF	Mécanisme mis en place et opérationnel	2024-2028	Nombre de IMF ayant accès à des refinancements	BFM/ EB, IMF, FDA, Fonds pour l'Industrie, PTF	Structure de garantie (Solidis, FDGM, ...)
	2.1.13 Diversifier et consolider les mécanismes de garantie, en vue de soutenir l'accès des MPME au crédit	Fonds de garantie diversifiés et consolidés	2024-2028	Nombre d'institutions financières participantes	EB, EF, IMF, FDA PTF	Structure de garantie (Solidis, FDGM, ...), ENS
	2.1.14 Optimiser le coût du Registre électronique de sureté et registre de propriété	Coûts d'inscription au Registre électronique et Registre de propriété optimisés	2024-2028	Nombre de suretés enregistrées	BFM, MINJUS	EB, IMF, ENS, EME
Objectif Spécifique 2.2 : Promouvoir l'épargne inclusive sur tout le territoire national et renforcer sa sécurisation	2.2.1 Promouvoir le développement des produits d'épargne adaptés, inclusifs et innovants	Augmentation de l'encours d'épargne en montant et en nombre de comptes	2024-2028	Nombre de comptes de dépôts actifs Montant total de l'encours de dépôts Nombre de nouveaux produits d'épargne créés	EB, IMF, EME, EA, OTM, GE, ENS CSBF/MEF	PTF, CNFI
	2.2.2 Promouvoir la pratique de groupes d'épargne	Cartographie des promoteurs et	2025-2028	Nombre de promoteurs et	RGPEM, CNFI, SIF, PTF, Promoteurs de groupes d'épargne	PTF et appuis des ministères concernés, IMF, Banque, ENS, EME

	<p>2.2.3 Mettre les groupes d'épargne en relation avec les institutions financières</p> <p>2.2.4 Mettre en place des dispositifs de sécurisation de l'ensemble du système (GE – EME-IF) et assurer la prévention et l'accompagnement dans les procédures de plaintes</p>	<p>groupes d'épargne élaborée</p> <p>Les activités des groupes d'épargne sont suivies</p> <p>La mise en relation des groupes d'épargne avec les institutions financières est facilitée</p> <p>Elaboration et respect du protocole de sécurisation de l'ensemble du système GE-EME-IF</p>		<p>groupes d'épargne recensés</p> <p>Nombre de groupes d'épargne suivis</p> <p>Nombre de groupes d'épargne mis en relation avec les institutions financières</p> <p>Protocole de sécurisation élaboré et respecté</p> <p>Nombre de communes localisées dans des zones reculées couvertes par des groupes d'épargne</p>		
<p>Objectif Spécifique 2.3 Développer des opportunités d'assurance</p>	<p>2.3.1 Développer des produits d'assurance inclusive</p>	<p>Diversification des produits d'assurance</p>	<p>2026</p>	<p>Nombre de produits d'assurance</p> <p>Croissance du nombre d'adhérents</p>	<p>EA, APEAM</p>	<p>PTF</p>

	2.3.2 Poursuivre les initiatives de développement de produits d'assurance inclusive agricole, indicielle	Gamme de produits d'assurance développés, testés et mis à l'échelle	2027	Nombre de police d'assurance Croissance du nombre d'adhérents	EA, APEAM	PTF
	2.3.3 Multiplier les intermédiaires d'assurances (IAR) et les canaux de distribution des produits d'assurances	Augmentation du nombre de points de distribution des produits d'assurance	2024-2028	Nombre de nouveaux IAR et canaux de distribution	EA, APEAM	PTF
	2.3.4 Poursuivre les programmes de renforcement des capacités aux métiers d'assurance	Programmes de renforcement des capacités poursuivis	2025-2028	Nombre de personnes formées	EA, APEAM	Centres de formation
	2.3.5 Développer et déployer des programmes d'éducation à l'assurance	Programmes d'éducation à l'assurance développés et déployés	2025 - 2028	Nombre de programmes mis en œuvre Nombre de bénéficiaires du programme d'éducation à l'assurance	EA, APEAM	PTF



	2.3.6 Plaider en faveur de l'exonération des taxes sur les produits d'assurance inclusive	Plaidoyers/lobbying pour l'exonération de taxes réalisées	2025 - 2028	Nombre de réunions de plaidoyer	APEAM, EA, MEF	PTF





Axe stratégique 3 : Innovation par les services financiers numériques

OBJECTIFS	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	ECHÉANCES	INDICATEURS	STRUCTURES RESPONSABLES	AUTRES INTERVENANTS
Objectif Spécifique 3.1 : Moderniser les services de l'Etat par l'utilisation de systèmes de paiement électronique dans ses transactions avec le public	3.1.1 Poursuivre et renforcer la numérisation du paiement des impôts (e-Hetraphone)	Numérisation du paiement des impôts poursuivie et renforcée	2024-2028	Proportion d'entreprises qui payent leurs impôts de façon digitale	DGI/MEF	MPME
	3.1.2 Vulgariser les paiements digitaux des impôts à travers les IMF et EME	Les paiements digitaux des impôts à travers les IMF et EME sont vulgarisés	2024-2028	Proportion des entreprises qui payent de façon digitale leurs impôts à travers les IMF et EME	DGI/MEF	
	3.1.3 Numériser le paiement des pensions, des bourses d'étudiants et des transferts sociaux	Paiement des pensions, des bourses d'étudiants et des transferts sociaux numérisés	2024-2028	Proportion de pensions, bourses d'étudiants et de transferts sociaux payés de façon digitale	MEF, Ministères concernés, PTF	

Objectif Spécifique 3.2 : Développer les infrastructures permettant le déploiement des services financiers numériques	3.2.1 Opérationnaliser le Switch national de paiement assurant l'interopérabilité entre les infrastructures de divers fournisseurs de services financiers	Switch national de paiement opérationnel	2024-2028	Nombre de structures qui sont intégrées dans le Switch national de paiement Nombre de transactions qui passent par le Switch national de paiement	BFM/MEF PTF	Banques, IMF, ENS, EME, FINTECH
	3.2.1 Rendre effectif la libéralisation de l'USSD et rendre transparent la tarification appliquée aux fournisseurs de services financiers	USSD libéralisé	2024-2028	Proportion de fournisseurs de services financiers utilisant le code USSD libéralisé	MNDPT/ARTEC	Banques, IMF, ENS, EME, EA, OTM, GE FINTECH, BFM, CSBF
Objectif Spécifique 3.3 : Appuyer l'innovation et la diversification de services financiers numériques	3.3.1 Promouvoir le développement de services financiers numériques	Services financiers numériques promus	2024-2028	Proportion du Nombre et Montant de crédits digitaux Proportion du Nombre et Montant d'épargne digitale Proportion du Nombre et Montant d'assurance digitale	Banque, IMF, ENS, EA, EME, PTF	FINTECH, GE

	3.3.2 Promouvoir les Fintech	Fintech promues	2024-2028	Nombre de Fintech opérationnelles	Ass.FINTECH, FINTECH	BFM, CSBF
Objectif Spécifique 3.4 : Densifier les réseaux de distribution pour favoriser l'extension des interventions en milieu rural	3.4.1 Déployer l'Agency banking en assurant l'ouverture des nouveaux points d'accès en milieu rural	Nouveaux points d'accès en milieu rural ouverts	2024-2028	Nombre de correspondants bancaires -Nombre et montant des transactions à travers l'Agency banking	Banques, IMF, EME, PTF	FINTECH, ENS
	3.4.2 Appuyer l'amélioration de la gestion des liquidités des acteurs de l'offre intervenant dans les zones rurales	Mesures et ou mécanismes mis en place	2025-2026	Nombre de points de service implantés en milieu rural assurant leur gestion de trésorerie	BFM, Banques, IMF, EME	FINTECH, ENS



Axe stratégique 4 : Amélioration de l'environnement, du cadre institutionnel, du cadre légal et réglementaire

OBJECTIFS	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	ECHEANCES	INDICATEURS	STRUCTURES RESPONSABLES	AUTRES INTERVENANTS
Objectif Spécifique 4.1 Asseoir une gouvernance forte de la SNIM	4.1.1 Renforcer la collaboration entre l'autorité de tutelle et l'autorité de régulation	Convention entre le MEF et la BFM signée Protocole d'accord entre la CNFI et SAMIFIN signé	2025	Convention Protocole d'accord	MEF, BFM	SAMIFIN
	4.1.2 Mettre en place une instance de gouvernance stratégique de haut niveau	Conseil National de l'Inclusion Financière institué	2024-2028	Texte législatif ou réglementaire	MEF, BFM, MNDPT, MINAE, MIC, MEDD, MEN, MINSAN, ARTEC, CSBF PTF	EB, IMF, ENS, EME, EA, OTM, GE, FINTECH APB, APIMF, Association EME, APEAM, Association FINTECH, RPGEM
	4.1.3 Réaliser le repositionnement institutionnel de la CNFI	CNFI repositionnée en Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Inclusion Financière au niveau du MEF	2025	Texte réglementaire	MEF, PTF	Toutes les parties prenantes

Objectif spécifique 4.2 : Faciliter l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNIM	4.2.1 Organiser la table ronde des bailleurs de fonds	Table ronde des bailleurs de fonds réalisée	2024	Plan d'actions budgétisé	MEF, PTF	
	4.2.2 Améliorer la collecte et la gestion des données sur l'inclusion financière	Base de données sur l'inclusion financière à Madagascar opérationnelle	2024	Rapport périodique sur la situation de l'inclusion financière	MEF/BFM/CSBF	EB, IMF, ENS, EME, EA, OTM, GE
	4.2.3 Réaliser une évaluation à mi-parcours de la SNIM	Evaluation à mi-parcours de la SNIM réalisée	2026	Rapport d'évaluation	MEF, BFM, MPTDN, MINAE, MIC, MEDD, MINSAN, MEN ARTEC, CSBF PTF	EB, IMF, ENS, EME, EA, OTM, GE, FINTECH APB, APIMF, AEME, APEAM, Ass.FINTECH, RPGEM
	4.2.4 Réaliser une enquête FinScope Consommateurs et une enquête FinScope PME	Enquêtes FinScope Consommateurs et PME réalisées	2025-2026	Rapports d'enquête	MEF, BFM, MPTDN, MINAE, MIC, MEDD, ARTEC, CSBF PTF	EB, IMF, ENS, EME, EA, OTM, GE APB, APIMF, AEME, APEAM, Ass.FINTECH
	4.2.5 Réaliser une évaluation finale la SNIM	Evaluation finale de la SNIM réalisée	2028	Rapport d'évaluation	MEF, BFM, MPTDN, MINAE, MIC, MEDD, ARTEC, CSBF PTF	EB, IMF, ENS, EME, EA, OTM, GE APB, APIMF, AEME, APEAM, Ass.FINTECH
Objectif spécifique 4.3 Appuyer l'élaboration des	4.3.1 Elaborer des textes d'application des lois relatives au secteur financier	Textes d'applications adoptés	2024-2028	Nombre de textes réglementaires adoptés	CSBF/BFM	APB, APIMF, AEME, APEAM, Ass.FINTECH

lois et des textes réglementaires des professions	4.3.2 Elaborer le cadre juridique sur les mécanismes financiers innovants	Cadre juridique sur les mécanismes financiers innovants élaboré	2024-2028	Nombre de textes élaborés	MEDD/MEF/MINAE PTF	EB, IMF, ENS, EME, EA, OTM, GE, FINTECH APB, APIMF, AEME, APEAM, Ass.FINTECH, RPGEM
	4.2.3 Mettre en place le cadre juridique régissant le marché des capitaux	Cadre juridique régissant le marché des capitaux élaboré	2024-2028	Nombre de textes élaborés	MEF, BFM, PTF	Secteur privé, SAMIFIN, Ministère de la Justice, autres Ministères
Objectif Spécifique 4.4 Améliorer l'environnement de l'inclusion financière	4.4.1 Accélérer la mise en place de la Commission de veille pour le maintien de l'ordre public financier	Commission de veille mise en place	2025	Texte réglementaire adopté	MEF, MINJUS, APB, APIMF, CSBF, BFM	SAMIFIN
	4.4.2 Réaliser des études sur les contraintes fiscales de l'inclusion financière	Etudes sur les contraintes fiscales de l'inclusion financière réalisées	2025	Rapports des études	MEF/DGI, MIC, MINAE	APB, APIMF, AEME, APEAM, Ass. FINTECH
	4.4.3 Intégrer à la politique fiscale des mesures incitatives aux MPME et aux acteurs du niveau micro	Mesures incitatives intégrées dans la politique fiscale	2026	LFI-LFR tenant compte des recommandations des études	MEF/DGI, MIC, MINAE	APB, APIMF, AEME, APEAM, Ass.FINTECH
	4.4.4 Adopter le projet de loi sur les sûretés	Projet de loi sur les sûretés adoptée	2024-2026	Loi sur les sûretés adoptée	MINJUS	BFM, SAMIFIN

Objectif Spécifique 4.5 Soutenir le cadre légal de la protection des consommateurs	4.5.1 Renforcer le cadre réglementaire sur la protection des consommateurs des services financiers	Cadre réglementaire sur la protection des consommateurs des services financiers élaboré	2025	Nombre de textes réglementaires	MEF, BFM, MICC	
	4.5.2 Faciliter la finalisation et l'adoption des projets d'instructions sur la transparence des informations et gestion des réclamations	CSBF assistée techniquement et textes élaborés	2025	Nombre de textes réglementaires mis en vigueur	CSBF/BFM	APB, APIMF, Association, EME, APEAM, Ass.FINTECH
	4.5.3 Mettre en place des mécanismes de recours judiciaire afin de protéger les consommateurs de services financiers	Mécanismes de recours judiciaire mis en place	2025	Nombre de mécanismes de recours judiciaire	MEF, BFM, MPTDN, ARTEC, CSBF PTF	EB, IMF, ENS, EME, EA, OTM
	4.5.4 Finaliser le Projet de décret fixant la composition et les modalités de calcul du taux effectif global	Décret fixant la composition et les modalités de calcul du taux effectif global	2025	Décret	MEF, BFM, MPTDN, ARTEC, CSBF PTF	EB, IMF, ENS, EME, EA, OTM
	4.5.5 Finaliser l'élaboration du projet d'instruction sur la protection des consommateurs des services d'assurance	CSBF assistée techniquement et textes élaborés	2025	Nombre de textes réglementaires mis en vigueur	CSBF, EA, APEAM	



X. Annexe 2 : Cadre de suivi évaluation SNIM 2024-2028

Dimension	Indicateur	Définition	Mode de calcul	Niveau de désagrégation	Fréquence	Référence 2022	Cibles annuelles de 2024 à 2028 ⁴				
							2024	2025	2026	2027	2028
Accès	Nombre de points d'accès pour 10 000 adultes	Un point d'accès désigne une entité physique où une personne adulte âgée de 18 ans et plus peut accéder aux services financiers (épargne, crédit, assurance, paiement, transfert d'argent, etc.)	(Nombre total de points d'accès / Population adulte) * 10 000	Désagréger par type de points d'accès (banque, IMF, Agence d'entreprise d'assurance, distributeur d'opérateur de monnaie mobile) et par zone géographique (Milieu urbain/ milieu rural, district et ou commune	Annuel	109	130	147	169	199	239
	Pourcentage d'unité administrative ayant au moins un point d'accès		(Nombre total d'unités administratives ayant au moins un point d'accès/Nombre total d'unités administratives)*100								
	Nombre de comptes actifs de mobile money	Un compte actif de mobile money est un compte ayant enregistré au moins une opération sur 30 jours	Totaliser le nombre de tous les comptes de mobile money ayant été utilisé au moins une fois sur une période de 30 jours	-	Annuel	15 807 122	17 387 834	18 178 190	18 968 546	19 758 903	20,549,259
	Nombre de comptes de prêts pour 10 000 adultes	Mesure le nombre total de comptes de crédit dans les institutions financières pour chaque tranche de 10 000 adultes âgés de 18 ans et plus	Nombre de comptes de crédit pour 10 000 adultes=(le nombre total de comptes de crédits/l'effectif total de la population adulte)*10 000	-	Annuel	AD ⁵	AD	AD	AD	AD	AD

⁴Les cibles annuelles sont exprimées en % en attendant l'actualisation des données de référence

⁵AD: à déterminer



	Nombre de comptes de dépôts pour 10 000 adultes	Cet indicateur mesure le nombre total de comptes de dépôt dans les institutions financières pour chaque tranche de 10 000 adultes	(Nombre total de comptes de dépôts pendant la période considérée/population totale adulte) *10 000		Annuel	AD	AD	AD	AD	AD	AD
Assurance	Nombre d'adultes ayant souscrit à un ou plusieurs produits d'assurance au sein d'une entreprise d'assurance	Cet indicateur compte l'effectif de personnes adultes ayant souscrit aux produits d'assurances autres que l'assurance (agricole indicielle, Micro-assurance, etc.)	Nombre total d'adultes ayant souscrit à un produit d'assurance	Désagréger par type de produit souscrit en additionnant le nombre total d'adultes ayant souscrit à un même produit d'assurance pendant une période donnée	Annuel	AD	3%	5%	8%	10%	15%
Financement des MPME	Volume de l'encours de prêts aux MPME (montant en milliards Ariary)	Sert à apprécier l'augmentation des crédits octroyés aux MPME et de juger du degré d'inclusion financière des MPME	Volume totale des crédits octroyés aux MPME	Désagréger par secteur et par zone géographiques (milieu urbain, rural)	Annuel	1 107	1 218	1 401	1 681	2 101	2,731
Financement agricole	Proportion du portefeuille de crédits alloué au financement agricole par les IF	Mesure la proportion du portefeuille total de crédits d'une institution financière qui est spécifiquement allouée au financement de projets agricoles	(Montant total de l'encours de prêt au secteur agricole /montant total du portefeuille de crédit)*100		Annuel	AD	5%	7%	9%	10%	15%
Services financiers numériques	Volume des transactions numériques	Mesure la quantité totale de transactions financières effectuées en ligne	Somme des transactions effectuées en ligne par type de support numérique	Désagréger par type de support numérique ou électronique utilisé (retraits GAB, TPE, Money mobile, mobile banking, carte de débit, paiement en ligne, etc.)	Annuel	AD	15%	20%	25%	30%	35%



	Valeur des transactions numériques	Collecte les données relatives au montant de transactions qui se déroule en ligne	Somme des paiements effectués sur tous les types de transactions	Désagréger par type de support numérique ou électronique utilisé	Annuel	AD	20%	30%	35%	40%	45%
Finance verte et bleue	Pourcentage de garanties allouées pour soutenir les investissements verts et bleus	Mesure l'engagement de l'Etat et/ou les IF pour soutenir les investissements verts et bleus	Montant de garanties vertes et bleues/montant total des garanties		Annuel	AD	30%	25%	20%	15%	10%
	Pourcentage de prêts alloués aux projets et programmes verts et bleus	Mesure la proportion du portefeuille total de crédits allouée au financement de projets et programmes verts et bleus	(Montant total de l'encours de prêt alloués aux projets et programmes verts et bleus /montant total du portefeuille de crédit)*100		Annuel	AD	5%	10%	15%	20%	25%